Nations Unies A/72/190*

Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 28 b) de l'ordre du jour provisoire**
Développement social : développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

L'épanouissement des jeunes et son lien avec le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 70/127 de l'Assemblée générale. Il offre une analyse des liens et des complémentarités entre le Programme d'action mondial pour la jeunesse et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ce qui concerne la jeunesse. Y sont également présentées initiatives menées récemment dans le domaine des politiques et programmes en faveur de la jeunesse à partir des contributions reçues des États Membres, des organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile. Le rapport s'achève sur des recommandations clés à l'intention de l'Assemblée générale.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 mars 2018).

** A/72/150.

17-12442X* (F)

Merci de recycler

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/127 relative aux politiques et programmes mobilisant les jeunes, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de présenter à sa soixante-douzième session un rapport sur l'application de la résolution, y compris sur les liens et complémentarités entre le Programme d'action mondial pour la jeunesse et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ce qui concerne la jeunesse, qui devra être établi en concertation avec les États Membres, les institutions spécialisées, fonds et programmes concernés et les commissions régionales, compte tenu des activités menées par le système des Nations Unies, et invitait le Secrétariat à consulter comme il se doit les organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse. À la suite de cette demande, le Secrétariat a consulté les entités compétentes et a reçu des réponses de 37 États Membres[1], de 12 organismes des Nations Unies membres du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes[2] et de deux organisations de jeunes[3].

2. La section II du présent rapport analyse le rôle des jeunes dans le développement durable. Elle présente un aperçu général des corrélations entre les deux cadres, en particulier en ce qui concerne le suivi de l'épanouissement des jeunes (voir annexe[4]). Les sections III et IV mettent en exergue des activités et initiatives entreprises par des États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations de jeunes pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial pour la jeunesse.

3. La section V présente des recommandations sur la manière de créer des synergies entre l'épanouissement des jeunes et le développement durable.

II. Le rôle des jeunes dans le développement durable

4. Depuis le départ, les jeunes ont été activement impliqués dans l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris au moyen de : a) l'intégration formelle de jeunes aux négociations des Nations Unies relatives au développement durable au travers du système des grands groupes, en particulier le grand groupe des enfants et des jeunes; b) consultations entre des États Membres et

---

[1] Allemagne, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, El Salvador, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Liban, Mexique, Monténégro, Myanmar, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, Sénégal, Serbie, Soudan, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Turquie et Uruguay.

[2] Le Département des affaires économiques et sociales, le Département des affaires politiques du Secrétariat, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

[3] Le grand groupe des enfants et des jeunes et le Forum européen de la jeunesse.

[4] Une comparaison plus détaillée entre les indicateurs du Programme d'action mondial pour la jeunesse et des objectifs de développement durable est disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/wpay/2017/comparison-education-indicators.pdf.

des jeunes organisées au niveau national afin d'informer ces derniers des positions de leur nation et c) l'enquête mondiale MY World[5].

5. En écho à cette participation, ainsi qu'à l'intérêt croissant et à l'attention politique accrue pour les questions relatives à la jeunesse dans le cadre du développement durable, les jeunes font l'objet d'une considération particulière dans le préambule du Programme 2030 et les 17 objectifs de développement durable y font référence tant de manière explicite qu'implicite.

6. Les engagements du Programme 2030 à ne laisser personne de côté et à aider les plus défavorisés en premier, ainsi que sa promesse d'être axé sur l'être humain, assurent l'inclusion des jeunes dans tous les aspects du Programme 2030. Parallèlement, les jeunes sont expressément mentionnés dans quatre domaines : l'emploi des jeunes, les adolescentes, l'éducation et le sport au service de la paix. Enfin, les jeunes sont reconnus comme agents du changement, chargés de réaliser leur propre potentiel et de garantir un monde digne des générations futures.

A. Corrélations entre le Programme d'action mondial pour la jeunesse et les objectifs de développement durable

7. L'épanouissement des jeunes est essentiel à la réussite du Programme 2030, mais il est également reconnu par d'autres cadres de développement, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul, et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

8. Les objectifs de développement durable sont intégrés, indissociables, globaux par essence et applicables universellement; ils s'appliquent donc tous à la jeunesse. Bien qu'aucun objectif ne concerne exclusivement les jeunes, les termes de la plupart des objectifs englobent tous les groupes sociaux, y compris les jeunes (objectifs 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 16), tandis que l'objectif 3, « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », est le seul qui évoque expressément l'âge.

9. Les objectifs de développement durable abordent bon nombre de domaines d'activité prioritaires du Programme d'action mondial[6], à l'exception des questions d'ordre intergénérationnel. Certaines priorités sont clairement identifiables au sein des objectifs, notamment l'éducation, dans l'objectif 4; l'emploi, dans l'objectif 8 et les petites filles et jeunes femmes, dans l'objectif 5, tandis que d'autres domaines sont traités de manière moins explicite, comme la délinquance juvénile, dans l'objectif 16. En outre, certains objectifs abordent plusieurs priorités, comme l'objectif 3, qui concerne les soins de santé, la toxicomanie, et le VIH/sida.

---

[5] En juin 2017, le nombre de réponses à l'enquête MY World envoyées par des jeunes était supérieur à 5 millions, faisant des jeunes la classe d'âge la plus représentée parmi les répondants.

[6] Le Programme d'action mondial aborde 15 domaines d'activité prioritaires : l'éducation, l'emploi, la faim et la pauvreté, la santé, l'environnement, l'abus de drogues, la délinquance juvénile, les loisirs, les petites filles et jeunes femmes, la pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions, la mondialisation, les technologies de l'information et des communications, le VIH/sida, les conflits armés et les questions d'ordre intergénérationnel.

10. Un état des lieux et une analyse[7] des recoupements entre les indicateurs du Programme d'action mondial[8] et ceux des objectifs de développement durable suggèrent qu'un renforcement de l'application et du suivi du Programme d'action mondial permettra d'accélérer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030.

11. Parmi les 232 indicateurs énumérés dans la liste révisée des indicateurs mondiaux des objectifs de développement durable[9], 68 donnent des informations relatives à l'épanouissement des jeunes, tandis que 18 autres indicateurs sont considérés comme très pertinents pour la jeunesse dans la mesure où ils mesurent un des domaines d'activité prioritaires du Programme d'action mondial. Toutefois, ces 18 indicateurs ne sont pas ventilés par âge au niveau mondial et ne reflètent pas une définition ni une méthode de collecte des données claire. Si ceux-ci étaient ventilés par âge, le nombre total d'indicateurs des objectifs de développement durable liés à la jeunesse serait porté à 85.

12. Parmi les 68 indicateurs mentionnés ci-dessus, 53 fournissent directement des informations sur la situation sociodémographique des jeunes, tandis que 15 donnent des informations sur l'environnement favorable et propice à l'épanouissement des jeunes.

13. Les indicateurs sociodémographiques des jeunes peuvent être répartis en deux catégories. D'une part, neuf indicateurs mesurent des problèmes spécifiques aux jeunes, tels que la natalité chez les adolescentes; les jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation; le mariage d'enfants et les jeunes ayant subi des violences sexuelles pendant leur enfance. D'autre part, 44 indicateurs sont ventilés par âge ou par groupe, illustrant par exemple la proportion de personnes utilisant Internet ou le nombre de victimes de la traite des êtres humains. Il convient de souligner que si la formulation de certains indicateurs sociodémographiques ne fait pas référence à la ventilation par âge, les métadonnées indiquent cette possibilité pour 21 indicateurs.

14. Quinze indicateurs donnent des informations sur l'environnement propice à l'épanouissement des jeunes. Ces indicateurs peuvent mesurer certains catalyseurs spécifiques de la jeunesse, comme les enseignants formés dans le premier et le second cycles de l'enseignement secondaire ou l'efficacité de la planification et de la gestion relatives au changement climatique et centrées sur les jeunes. Ils peuvent également mesurer des facteurs propices au développement social en général, tels que la couverture de la protection sociale ou les fonds publics consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

15. Les États Membres ont reçu un ensemble de 49 indicateurs[10] à sélectionner et à adapter afin d'assurer le suivi et l'évaluation du Programme d'action mondial. Une comparaison entre les 68 indicateurs des objectifs de développement durable et les 49 indicateurs du Programme d'action mondial révèle que 20 d'entre eux sont

---

[7] L'analyse est fondée sur le cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et adopté par la Commission de statistique à sa quarante-huitième session, qui s'est tenue en mars 2017 (voir E/2017/24-E/CN.3/2017/35, chap. premier, partie A). L'analyse est également fondée sur la totalité de l'ensemble de métadonnées pour les indicateurs actuellement disponibles en mai 2017 (disponible à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/sdgs/metadata/).

[8] Voir E/CN.5/2013/8.

[9] E/CN.3/2017/2, annexe III.

[10] Voir E/CN.5/2013/8.

identiques ou similaires, par leur formulation, leur signification ou leur objectif. Ce chiffre représente presque la moitié des indicateurs du Programme d'action mondial. Si la ventilation par âge était incluse dans 6 autres indicateurs des objectifs de développement durable relatifs à la nutrition, à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie, aux transports et à la propriété d'un téléphone portable, ce chiffre s'élèverait à 26.

16. Enfin, une analyse des indicateurs liés à la jeunesse par catégorie[11] révèle une distribution plutôt équilibrée, avec 30 % dans la catégorie I, 41 % dans la catégorie II et 28 % dans la catégorie III. Les indicateurs liés à la jeunesse de la catégorie I concernent principalement les domaines de la santé, de l'éducation, et de l'emploi chez les jeunes, pour lesquels un grand nombre de données ont été récoltées depuis de nombreuses années, tandis que les indicateurs liés à la jeunesse de la catégorie III ont trait à des domaines statistiques plus récents, tels que l'environnement favorable aux jeunes, le changement climatique ou la gouvernance.

B. Le rôle des objectifs de développement durable dans l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse

1. Le cadre mondial d'indicateurs : ne laisser aucun jeune de côté

17. Le cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable offre la possibilité de rassembler des informations plus solides sur la situation des jeunes, qui facilitent à leur tour une meilleure application du Programme d'action mondial au travers de politiques relatives à la jeunesse fondées sur la connaissance des faits. Par exemple, même si le suicide et la mort accidentelle par automutilation sont la troisième principale cause de décès[12] tant chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes, ce problème étant particulièrement grave chez les jeunes autochtones[13], il s'agit d'une question souvent négligée dans les politiques relatives à la jeunesse. Dès lors, l'énoncé de la cible 3.4 des objectifs de développement durable, sur la santé mentale et le bien-être, qui va au-delà de la proposition d'action du Programme d'action mondial, offre de meilleures perspectives quant à une réponse plus efficace aux problèmes de santé mentale chez les jeunes.

18. La pauvreté des jeunes est un des thèmes centraux du Programme d'action mondial et des objectifs de développement durable. Ainsi, le cadre mondial d'indicateurs permettra d'envisager deux perspectives relatives à la pauvreté des jeunes que le Programme d'action mondial ne couvre pas : a) les jeunes vivant sous le seuil international de pauvreté (avec les données ventilées par sexe, situation dans l'emploi et lieu de résidence) et b) la pauvreté des jeunes sous toutes ses formes.

19. La mortalité juvénile peut également être citée en exemple. Alors que les indicateurs du Programme d'action mondial évaluent cinq causes de mortalité (maternité, accidents de la circulation, homicide, traumatismes liés aux conflits et

---

[11] Pour faciliter la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs, ces derniers sont répartis entre les trois catégories ci-après, selon leur niveau de développement méthodologique et la disponibilité des données à l'échelle mondiale. De plus amples informations sur la classification des catégories sont disponibles à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/.

[12] Voir *The World's Women 2015: Trends and Statistics* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.15.XVII.8 – en anglais uniquement). Disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_report.pdf.

[13] Voir E/2017/43-E/C.19/2017/11.

automutilation), le cadre mondial d'indicateurs reprend ces cinq causes et en ajoute quatre autres : a) pollution de l'air dans les habitations et pollution de l'air ambiant; b) eau insalubre, déficiences du système d'assainissement et manque d'hygiène; c) empoisonnement accidentel et d) catastrophes naturelles.

20. Des données relatives aux jeunes seront fournies pour un large éventail de questions non couvertes par le Programme d'action mondial, telles que la violence sexiste, la parité des sexes dans la rémunération horaire moyenne, les travaux domestiques non rémunérés, les chercheurs, les personnes disparues et la traite des êtres humains, le sentiment de sécurité lors d'un déplacement en solitaire ou le nombre de postes dans les institutions publiques.

21. L'utilisation de ces données pourrait renforcer la base factuelle d'une application efficace du Programme d'action mondial. Par exemple, des informations mondiales sur l'accès des jeunes aux services financiers (indicateur des objectifs de développement durable 8.10.2) pourraient ouvrir de nouvelles perspectives quant aux connaissances financières des jeunes et aux politiques d'inclusion.

22. Une écrasante majorité des indicateurs mesurant la situation sociodémographique des jeunes sont ventilés non seulement par sexe et par âge, mais également selon d'autres critères, tels que le lieu de résidence, le statut d'autochtone ou l'existence d'un handicap. Cette méthode génère une multitude d'informations au sujet de groupes de jeunes spécifiques, tels que les adolescentes et les jeunes femmes, les jeunes autochtones, les jeunes handicapés et les jeunes migrants. Dans ce contexte, certains indicateurs relatifs à la parité offrent un aperçu précieux de la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les jeunes. Ce type d'indicateurs pourrait s'avérer essentiel pour mesurer l'impact des politiques inclusives concernant la jeunesse.

2. Au-delà du cadre mondial d'indicateurs : ventilation par âge au niveau national

23. La Commission de statistique a souligné de manière répétée l'importance de la ventilation des données par âge. En mars 2017, un groupe d'étude sur le vieillissement et les données ventilées par âge a été créé par un groupe informel de bureaux nationaux de statistique, d'organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile[14].

24. Comme mentionné ci-dessus, le cadre mondial d'indicateurs comprend 18 indicateurs qui peuvent être considérés comme très pertinents pour les jeunes mais qui ne sont actuellement pas ventilés par âge au niveau mondial et qui ne reflètent pas de méthodes définies.

25. L'accès des jeunes à la terre et les possibilités d'emploi pour les jeunes dans l'agriculture sont des points-clés du Programme d'action mondial pour lesquels aucun indicateur n'existe. La cible correspondante des objectifs de développement durable 2.3, sur la productivité agricole, ne mentionne pas spécifiquement les jeunes, tandis que l'indicateur 2.3.2, sur le revenu moyen des petits producteurs alimentaires, n'est pas ventilé par âge. Ces lacunes dans le suivi soulignent combien il est important de s'assurer qu'un travail supplémentaire sur la ventilation par âge sera effectué aux niveaux mondial et national dans les prochaines années, afin de garantir un meilleur suivi des priorités du Programme d'action mondial au travers des objectifs de développement durable.

[14] Voir E/2017/24-E/CN.3/2017/35.

26. La collecte et l'analyse adéquates au niveau mondial de données concernant des thèmes importants pour l'épanouissement des jeunes ne sont pas incluses dans les cadres. Par exemple, si l'enseignement et la formation techniques et professionnels sont mentionnés dans le préambule du Programme 2030 et dans le texte explicatif du Programme d'action mondial, il n'existe aucune cible ni aucun indicateur relatif à ces activités. C'est également le cas pour d'autres priorités du Programme d'action mondial, au sujet notamment des activités de loisirs et des conflits armés.

27. Les objectifs de développement durable couvrent également des questions qui n'ont pas été pleinement prises en considération dans les priorités du Programme d'action mondial. Des objectifs relatifs à l'agriculture durable, aux inégalités, à la consommation et à la production durables, et à la vie aquatique ou à la vie terrestre pourraient étendre la portée des politiques relatives à la jeunesse, tandis que l'adoption de nouvelles cibles nationales telles que la protection sociale des jeunes, la résilience des jeunes face aux catastrophes et la représentation des jeunes femmes dans les parlements nationaux, dans les administrations locales et aux postes de direction pourrait également stimuler l'application du Programme d'action mondial.

28. Certains indicateurs sont pertinents pour des questions concernant la jeunesse, mais ne sont pas ventilés par âge dans le cadre mondial d'indicateurs. Il pourrait être utile pour les objectifs de développement durable assurant le suivi des cadres d'inclure, dans la mesure du possible, la ventilation par âge pour des indicateurs tels que l'emploi informel ou la violence contre les jeunes journalistes, militants, syndicalistes et défenseurs des droits de l'homme. En outre, des indicateurs concernant les environnements favorables au développement, tels que les installations des écoles primaires[15], pourraient être élargis afin de mesurer les installations des écoles secondaires et tertiaires et, de cette manière, de mieux évaluer la situation de l'éducation des jeunes.

C. Le rôle du Programme d'action mondial dans la promotion de l'épanouissement des jeunes au travers des objectifs de développement durable

29. Le Programme d'action mondial reste un cadre international utile pour élaborer des politiques relatives à la jeunesse, car il traite de sujets essentiels à l'épanouissement de la jeunesse qui ne sont pas pleinement pris en compte dans les objectifs de développement durable. Par exemple, les indicateurs du Programme d'action mondial sur la santé des jeunes proposent des informations plus solides que celles des objectifs de développement durable. Alors que les États Membres ont souligné de manière répétée[16] le besoin de sensibiliser les jeunes au sujet de la nutrition, notamment des troubles de l'alimentation et de l'obésité, elle n'est actuellement pas mesurée au sein du cadre mondial d'indicateurs, étant donné que les indicateurs 2.2.1 et 2.2.2 concernent uniquement les enfants de moins de cinq ans. Les indicateurs du Programme d'action mondial qui surveillent le pourcentage de jeunes présentant une insuffisance ou une surcharge pondérale pourraient permettre de façonner des politiques sanitaires ciblant les jeunes.

30. En ce qui concerne la toxicomanie, l'indicateur du Programme d'action mondial « Nombre de jeunes placés en détention par les autorités civiles dans le cadre de délits liés à la drogue » complète l'indicateur des objectifs de développement durable 3.5.1,

[15] Voir indicateur des objectifs de développement durable 4.a.1.

[16] Voir résolutions 66/121 (par. 14), 68/130 (par. 6) et 70/127 (par. 8) de l'Assemblée générale.

sur la prévention et la réadaptation des jeunes toxicomanes, en couvrant les corrélations entre la toxicomanie et la justice pour mineurs.

31. Plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable relatifs à l'énergie, à l'eau et aux transports ne sont pas ventilés par âge, tandis que les indicateurs du Programme d'action mondial mesurent l'accès des jeunes à l'énergie, à l'eau et aux transports. Étant donné que les adolescentes et les jeunes femmes, en particulier dans les zones rurales des pays en développement, continuent à être régulièrement privées d'éducation en raison du fardeau que représente l'accès à l'eau, et comme les maladies diarrhéiques sont la cinquième cause principale de décès chez les femmes âgées de 15 à 29 ans, il pourrait s'avérer utile d'inclure la ventilation par âge au sujet de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les cadres nationaux des objectifs de développement durable. Des recommandations similaires peuvent être formulées à l'égard de l'accès à l'énergie et aux transports, éléments indispensables à l'éducation, à l'emploi et à l'éradication de la pauvreté (qui sont tous des priorités du Programme d'action mondial).

32. La priorité du Programme d'action mondial concernant la mondialisation aborde la question de la migration, essentielle à l'épanouissement des jeunes, étant donné que 22 millions de migrants internationaux sont âgés de 15 à 24 ans[17] et que 20 % des jeunes du monde entier de cette tranche d'âge désiraient déménager de façon permanente vers un autre pays[18]. Alors que les indicateurs des objectifs de développement durable relatifs à la migration (10.7.2 et 8.8.1) ne donnent aucune information concernant les jeunes migrants, les indicateurs du Programme d'action mondial sur les jeunes migrants et la mobilité des étudiants pourraient s'avérer utiles dans le suivi de l'incidence des politiques migratoires sur les jeunes.

33. En outre, en ce qui concerne l'accès des jeunes au logement, alors que de nombreuses informations sont disponibles grâce à l'indicateur 11.1.1 des objectifs de développement durable au sujet des jeunes vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats, cet indicateur n'aborde pas les jeunes sans-abri. Le problème des sans-abri, primordial dans certains pays, pourrait être pris en compte en utilisant l'indicateur 13 du Programme d'action mondial, « Pourcentage de jeunes privés de logement approprié ».

D. Intégration des jeunes dans les questions environnementales des objectifs de développement durable

34. Grâce au Programme 2030, d'excellents progrès sont accomplis dans l'intégration des composantes sociale, économique et environnementale de l'épanouissement des jeunes, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires, en particulier concernant l'intégration d'aspects spécifiques aux jeunes dans les politiques écologiques.

35. En effet, il convient de souligner que les cibles et indicateurs des objectifs de développement durable 14 et 15 n'incluent pas le développement social ni les aspects spécifiques aux jeunes, tandis que les liens entre le bien-être de l'être humain et les océans ont, par exemple, été bien étayés[19]. Les industries du tourisme durable et de la

[17] Voir *Trends in International Migrant Stock: The 2015 Revision* (Nations Unies, 2015).

[18] Voir *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances pour les jeunes 2016* (Organisation internationale du Travail, 2016).

[19] Voir *Rapport mondial sur le développement durable 2015* (Nations Unies, 2015) et « *Mapping the linkages between oceans and other Sustainable Development Goals:*

pêche peuvent offrir des possibilités d'inclusion sociale au travers d'offres d'emploi pour les jeunes[20], en particulier ceux qui vivent dans des zones côtières et sur des petits États insulaires en développement.

36. Les jeunes peuvent également jouer un rôle essentiel dans leurs communautés locales grâce à la gestion durable des ressources naturelles. Si quelques cibles des objectifs de développement durable, telles que les cibles 6.b, sur la gestion des services d'alimentation en eau et d'assainissement, et 15.c, sur les moyens de subsistance durables, concernent les communautés locales (y compris les jeunes), aucun indicateur ne mesure les contributions des jeunes.

III. Application du Programme d'action mondial pour la jeunesse dans le but de remplir les objectifs de développement durable

A. Nouvelles politiques, nouveaux programmes et nouvelles lois en faveur de la jeunesse

37. L'élaboration de politiques et de stratégies relatives à la jeunesse est une priorité des États Membres qui leur permet de répondre aux besoins et difficultés spécifiques des jeunes. Ces dernières années, un certain nombre d'États ont élaboré ou mis à jour des politiques relatives à la jeunesse[21]. En Chine, le programme en faveur de l'épanouissement des jeunes à moyen et à long terme (2016-2025) marque un véritable tournant et forme le premier ensemble de directives nationales relatives à l'épanouissement des jeunes. Dans certains pays, l'évolution du contexte politique peut freiner l'élaboration de politiques relatives à la jeunesse (par exemple au Cambodge ou en Palestine).

38. De plus, le nombre et la portée des politiques sectorielles relatives à la jeunesse[22] se sont accrus ces dernières années. Des États Membres[23] ont élaboré des politiques d'emploi relatives à la jeunesse, y compris, dans le cas de la Suède, une stratégie nationale pour les jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation. Des politiques concernant la santé sexuelle et procréative des jeunes et la santé des jeunes ont été élaborées au Ghana, au Kenya, au Mozambique et au Sri Lanka, tandis que le Mozambique et le Zimbabwe ont développé des stratégies destinées à empêcher le mariage d'enfants. Des politiques concernant la sécurité et la justice pour mineurs ont été élaborées en Chine et en Pologne, alors que le Népal a mis sur pied un programme national en faveur de la jeunesse à l'horizon 2025. L'Irlande a élaboré la première

---

a preliminary exploration » (ST/ESA/2017/DWP/149 – en anglais uniquement) (Nations Unies, 2017).

[20] Voir « *Les jeunes et le développement de l'aquaculture et de l'élevage en Afrique* » (ARC/14/INF/8) (FAO, 2014).

[21] Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Burundi, Cambodge, Chine, Côte d'Ivoire, Dominique, ex-République yougoslave de Macédoine, Guyana, Madagascar, Monténégro, Myanmar, Népal, Ouganda, Palestine, Philippines, République de Moldova, République dominicaine, Serbie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Somalie, Soudan et Tchad.

[22] De plus amples informations concernant les efforts des États Membres pour appliquer les priorités du Programme d'action mondial, au sujet notamment des filles et des jeunes femmes, de l'emploi, de l'éducation, de la santé et des jeunes en conflit, sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/wpay/2017/part3-implementing-wpay2017-lv.pdf.

[23] Canada, Côte d'Ivoire, El Salvador, ex-République yougoslave de Macédoine, Mexique, Samoa, Suède.

stratégie nationale au monde pour les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués.

39. Des États Membres ont également modifié leurs cadres normatifs relatifs à la jeunesse en adoptant des lois relatives à la jeunesse générales (El Salvador, Mexique et Monténégro) ou spécifiques à certaines questions. Par exemple, l'Autriche a rendu l'éducation ou la formation obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, alors que la Trinité-et-Tobago a interdit le mariage d'enfants. L'Inde a adopté une loi relative au travail des enfants et a ratifié deux conventions connexes de l'OIT, tandis que la Colombie a adopté une loi concernant l'emploi et l'esprit d'entreprise des jeunes. Des lois concernant la participation des jeunes ont également été adoptées en République de Moldova et au Soudan, tandis que le Libéria, au travers de sa loi relative à une représentation et une participation égales, a réservé un siège de son Parlement aux jeunes. En Équateur, les droits et la diversité de la jeunesse sont reconnus dans la Constitution, à l'instar d'autres droits spécifiques à la jeunesse, tels que le droit pour les jeunes d'intégrer le marché du travail dans des conditions justes et décentes.

40. Des efforts ont été faits afin d'intégrer les jeunes dans les politiques sectorielles, notamment dans les domaines de la santé (en Pologne), de l'engagement civique (en France) et de la sécurité humaine (en Allemagne, en El Salvador et en Suisse).

41. Les États Membres ont reconnu la diversité de la jeunesse en identifiant différents groupes de jeunes dans les politiques relatives à la jeunesse ou les programmes ciblés avec précision : jeunes pauvres et exclus, jeunes sans-abri et de la rue, jeunes handicapés, jeunes autochtones, jeunes réfugiés et autres jeunes migrants, jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, jeunes en conflit avec la loi, jeunes organisés de manière informelle ou ne faisant partie d'aucune organisation, jeunes toxicomanes et jeunes touchés par des catastrophes naturelles.

42. Un engagement indéfectible et consensuel envers les questions relatives à la jeunesse et un appui constant en faveur des politiques relatives à la jeunesse, associés à des évaluations régulières, peuvent être considérés comme des avancées de premier ordre[24].

B. La jeunesse dans les efforts nationaux de développement durable

43. Les États Membres ont entrepris d'enrichir mutuellement les politiques relatives à l'épanouissement des jeunes et au développement durable via une double approche : l'intégration des jeunes aux plans nationaux de développement durable et l'intégration du développement durable aux politiques en faveur de la jeunesse.

44. De nombreux États Membres ont inclus des résultats relatifs à la jeunesse dans leur adaptation aux conditions locales des objectifs de développement durable, principalement en analysant la contribution apportée aux objectifs par les politiques en faveur de la jeunesse[25]. Cet effort a été particulièrement manifeste dans les stratégies nationales de développement durable de l'Allemagne, de l'Égypte, de la Mauritanie et du Tchad.

45. Les entités gouvernementales responsables de la jeunesse, telles que les ministères de la jeunesse, font également partie de groupes nationaux de coordination

[24] Ce type d'engagement et d'appui a été démontré par l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, la Finlande, le Monténégro et la Serbie.

[25] Autriche, Finlande, Hongrie, Philippines, Pologne, Serbie et Soudan.

des objectifs de développement durable (en Autriche, en Azerbaïdjan, aux Philippines et en République dominicaine) et certains de ces mécanismes incluent des représentants de la jeunesse (en Belgique, en Finlande et en Slovénie). Des jeunes ont pris part aux rapports d'examen nationaux volontaires aux Pays-Bas et au Pérou, où des organisations de jeunes ont rédigé de manière indépendante certaines parties des rapports.

46. Certains États Membres ont collaboré avec les jeunes pour faciliter la formulation et la réalisation des objectifs de développement durable (Monténégro, Serbie et Soudan) et un Sommet national des jeunes sur les changements climatiques a été organisé au Canada. Les stratégies de communication destinées à informer les jeunes au sujet des objectifs sont une autre priorité de certains États Membres (Azerbaïdjan, Liban, Serbie et Suisse), alors que la Belgique soutient des campagnes menées par les jeunes eux-mêmes.

47. Au niveau régional, plusieurs organisations intergouvernementales ont fait des jeunes une priorité dans leurs efforts de développement durable. Le Pacte ibéro-américain pour la jeunesse, approuvé par 22 chefs d'État, place l'épanouissement des jeunes dans les objectifs de développement durable tout en haut de sa liste de priorités, au travers du développement de cibles et d'indicateurs régionaux relatifs à la jeunesse. L'Association sud-asiatique de coopération régionale a organisé un dialogue régional sur la participation des jeunes à la réalisation des objectifs.

48. Un certain nombre d'États Membres ont intégré les objectifs de développement durable à leurs politiques et programmes nationaux relatifs à la jeunesse[26].

49. Les organisations de jeunes peuvent elles-mêmes jouer un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement durable au travers d'efforts de sensibilisation, de formation et de volontariat (par exemple, le Forum européen de la jeunesse).

C. Renforcement des mécanismes institutionnels pour la jeunesse

50. Parallèlement au renforcement des entités gouvernementales relatives à la jeunesse, les États Membres considèrent la coordination des politiques comme un élément fondamental de l'application des politiques relatives à la jeunesse à tous les niveaux.

1. Renforcement des institutions gouvernementales relatives à la jeunesse

51. Certains gouvernements ont reconnu le travail des jeunes et renforcé les capacités des jeunes travailleurs[27]. Alors que le Pérou a réformé son institution en charge de la jeunesse, la République dominicaine et le Sénégal ont renforcé leurs ministères de la jeunesse en adoptant des plans stratégiques internes.

52. D'autres mesures ont reposé sur une augmentation de l'investissement consacré à la jeunesse dans les budgets nationaux (en El Salvador) et sur l'incidence des programmes destinés aux jeunes qui ont permis, par exemple, de faire diminuer le nombre de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation en Pologne. L'efficacité de la prestation de services destinés aux jeunes a été améliorée grâce à la création

[26] Autriche, Azerbaïdjan, Côte d'Ivoire, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie et Irlande.

[27] Les gouvernements d'Autriche, d'Arménie, du Chili, de Chine, d'Équateur, de Finlande, des Pays-Bas, du Qatar et de Slovénie.

d'espaces dédiés aux réseaux de jeunes (en Argentine, au Chili et en République dominicaine) ou au soutien de ces espaces (en Azerbaïdjan, en Mauritanie et à Trinité-et-Tobago). L'Uruguay a lancé une « carte jeunes » qui permet aux jeunes d'obtenir un ensemble de services, d'avantages et de remises. Le Liban s'apprête à lancer une carte similaire, qui existe déjà au Chili, en Colombie et dans de nombreux pays européens.

2. Renforcement de la coordination au sujet de la jeunesse

53. De nombreux États Membres possèdent des mécanismes intergouvernementaux de coordination de la jeunesse, sous la forme de structures spécifiques ou au travers d'une participation aux mécanismes sectoriels. Les ministères de la jeunesse ont redoublé d'efforts dans leurs missions de coordination grâce à des mécanismes spécifiques[28]. La France a créé un conseil consultatif sur les politiques relatives à la jeunesse, qui relève directement du Premier Ministre, et dont le but est d'assurer la cohérence des politiques relatives à la jeunesse. En El Salvador, le mécanisme de coordination de la jeunesse comprend deux nouveaux membres : le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Le Mexique a mis sur pied son premier mécanisme interministériel de coordination des données relatives à la jeunesse. Dans certains pays, les missions de coordinations ont mobilisé des autorités infranationales (Suède et Suisse) et d'autres parties prenantes, telles que le secteur privé, des peuples autochtones, des experts de la jeunesse et des organisations de jeunes (Chili, Côte d'Ivoire et Serbie), tandis que l'Autriche et l'Azerbaïdjan ont réuni les parties prenantes à l'occasion de forums annuels de la jeunesse.

54. Afin d'assurer l'intégration des jeunes, les institutions gouvernementales relatives à la jeunesse sont impliquées dans d'autres mécanismes intergouvernementaux de coordination, relatifs notamment à la problématique hommes-femmes (au Mexique et en Uruguay), au harcèlement (en Chine) et à la sécurité des citoyens (en El Salvador). Le Ministère fédéral autrichien de l'économie, de la famille et de la jeunesse propose une formation sur la jeunesse aux autres institutions gouvernementales.

55. Les efforts de coordination et d'intégration ont abouti à un engagement plus ferme de la part d'autres ministères envers les politiques relatives à la jeunesse (en Autriche, au Cambodge, en République dominicaine et en Serbie) et à une reconnaissance du rôle du ministère de la jeunesse, en particulier pour sa fonction de coordination (en Hongrie et en Turquie).

56. Les politiques et programmes locaux en faveur de la jeunesse ont été au centre des efforts de plusieurs États Membres. Certains se sont associés à des autorités locales (Allemagne, Chine et Sri Lanka), notamment en leur accordant des moyens financiers destinés à la prestation de services locaux à la jeunesse (Argentine, Pologne, République de Moldova et Uruguay) ou en créant un cadre réservé à l'épanouissement des jeunes au niveau infranational (Cambodge). La Suède assure un échange de connaissances entre les autorités locales au sujet des programmes relatifs à la jeunesse.

3. Difficultés

[28] En Allemagne, en Chine, en Côte d'Ivoire, aux Fidji, en Géorgie, au Malawi, en Serbie, au Soudan et en Uruguay.

57. De nombreuses avancées sont décrites ci-dessus, depuis l'expansion de la couverture et l'amélioration de la qualité des services à la jeunesse jusqu'à l'intégration des jeunes aux politiques sectorielles. Néanmoins, les États Membres soulignent également les difficultés qui continuent d'empêcher l'application totale du Programme d'action mondial.

58. Les politiques relatives à la jeunesse et leur application sont influencées par le contexte général, notamment le climat politique, les crises humanitaires, le déséquilibre dans le développement local, les réductions budgétaires et les conflits de priorités. Dans les pays où la participation électorale des jeunes est en baisse, de même que dans les sociétés vieillissantes, l'influence politique des jeunes se réduit. Cette conséquence peut à son tour avoir une incidence négative sur le degré de priorité accordé par les responsables politiques à la jeunesse et à l'élaboration de politiques relatives à celle-ci.

59. Les difficultés persistantes que les politiques en faveur de la jeunesse peinent à surmonter comprennent notamment les niveaux élevés de chômage des jeunes et de chômage partiel; l'alcoolisme et la toxicomanie; les inégalités entre les sexes; la migration et la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

60. Il peut être compliqué de conserver une perspective holistique de l'épanouissement des jeunes, notamment en investissant dans la culture, le sport et l'engagement civique, lorsqu'un problème est réellement grave, à l'image du chômage des jeunes.

61. Les difficultés de mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse peuvent prendre la forme de problèmes de coordination, de contraintes relatives aux ressources financières, voire d'entités gouvernementales peu habituées à s'engager dans l'intégration des jeunes. La diversité de la jeunesse fait qu'il est parfois difficile de répondre à ses besoins évolutifs et multidimensionnels. Cette situation peut entraver la création de canaux efficaces consacrés à la participation des jeunes, en particulier des jeunes vulnérables et marginalisés. En outre, au sein de certains ministères, notamment des ministères de la jeunesse, le déficit de ressources humaines et d'aptitudes pour aborder les questions relatives à la jeunesse reflète un manque de programmes d'études dans ce domaine dans de nombreux pays, ainsi qu'un manque de reconnaissance plus général pour le travail effectué envers la jeunesse.

62. Une sorte de confusion règne chez certaines parties prenantes entre « le développement des jeunes », qui désigne le bien-être des jeunes, et « les jeunes dans le développement », qui désigne la participation des jeunes dans tous les aspects de la société et signifie que les jeunes devraient prendre part non seulement à l'élaboration des politiques relatives à la jeunesse, mais également à toutes les politiques en tant que membres à part entière de la société.

D. Participation des jeunes

63. Il est essentiel de mettre sur pied des mécanismes de participation de la jeunesse juridiquement reconnus pour obtenir une participation de qualité de la part des jeunes. De nombreux pays ont maintenu leur soutien envers ce type de mécanismes aux niveaux national et local[29], tandis que d'autres en ont créés de nouveaux ou sont en

[29] Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Équateur, Mexique, Portugal, Sri Lanka et Uruguay.

train de le faire[30]. Les États Membres soulignent combien il est efficace de combiner des moyens de participation en personne et en ligne.

64. La participation des jeunes est jugée essentielle à chaque étape du processus d'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse. Par exemple, les jeunes ont été consultés pendant l'étape de formulation de la prochaine loi fédérale sur l'accessibilité au Canada, de la politique d'emploi en El Salvador, de la stratégie démographique en Allemagne et de la prochaine stratégie pour la jeunesse dans l'Union européenne. El Salvador a récemment inclus des jeunes au conseil de gestion de l'entité nationale en charge des politiques relatives à la jeunesse, tandis que le Canada a impliqué des jeunes dans l'examen de sa politique d'aide internationale.

65. En outre, la participation des jeunes est facilitée et renforcée par le rôle de médiateur des organisations de jeunes. Les organisations de jeunes reçoivent un appui financier et la possibilité de renforcer leurs capacités dans un certain nombre d'États Membres[31]. Un soutien ciblé a été fourni aux organisations de jeunes autochtones, aux organisations d'étudiants, et aux jeunes qui ne font pas partie d'une organisation[32].

66. La participation des jeunes aux prises de décisions au niveau international a progressé de manière significative ces dernières années, de plus en plus d'États Membres incluant des jeunes dans leur délégation nationale auprès des Nations Unies. En 2016, plus de 60 délégués issus de plus de 35 États Membres ont participé à la soixante-et-onzième session de l'Assemblée générale, à l'occasion de laquelle la Bolivie (État plurinational de), le Canada, les Émirats arabes unis, l'Érythrée, la Hongrie, la République tchèque et le Tchad ont lancé leurs programmes de représentation de la jeunesse aux Nations Unies. Une autre avancée notable a eu lieu avec l'intégration de représentants de la jeunesse non seulement à la Commission du développement social, mais également au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, à la Commission de la condition de la femme et à l'Instance permanente sur les questions autochtones, ainsi qu'à d'autres processus et forums des Nations Unies, tels que la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), l'Assemblée mondiale de la Santé et le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social.

67. Étroitement lié à la participation des jeunes, le renforcement de l'engagement civique et du volontariat chez les jeunes a connu un regain d'intérêt,[33] de nouveaux services civiques à la jeunesse ayant été créés au Canada et en Côte d'Ivoire.

E. Données, recherche et orientation de politiques fondées sur la connaissance des faits relatives à la jeunesse

68. Le suivi et l'évaluation des politiques relatives à la jeunesse ont été renforcés[34], notamment grâce à des mécanismes de suivi novateurs (en Irlande). Cette constatation

[30] Canada, Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal et Soudan.

[31] Azerbaïdjan, Chili, Chine, Équateur, Mexique, Serbie, Slovénie, Uruguay et les membres de l'Union européenne.

[32] En Belgique, au Canada, au Chili, en El Salvador et en Équateur.

[33] En Allemagne, au Chili, en Chine, en Colombie, en Équateur, en France, en Hongrie, au Koweït, aux Philippines, en Pologne et en République dominicaine.

[34] En Chine, en Côte d'Ivoire, en Équateur, en Inde, en Irlande, en Ouganda, aux Pays-Bas, en

est corroborée par des évaluations externes de l'éducation (en Australie et en ex-République yougoslave de Macédoine) et l'introduction d'indices de vulnérabilité de la jeunesse, qui permettent d'effectuer des interventions ciblées auprès des jeunes marginalisés (au Chili).

69. La quantité d'informations concernant la situation des jeunes a augmenté de manière significative ces dernières années, en particulier grâce à une meilleure ventilation des données (en Autriche, au Monténégro et en République dominicaine), surtout en ce qui concerne les jeunes femmes (au Chili, en Finlande, en Grèce et au Sénégal). Au Mexique, un partenariat novateur avec l'agence nationale de statistique a entraîné l'inclusion de quatre nouveaux indicateurs dans le cadre national de statistique : le taux d'emploi informel chez les jeunes, le revenu mensuel des jeunes, le manque d'accès à la sécurité sociale pour les jeunes et les jeunes abandonnant l'école pour fonder une famille. Alors que le Malawi a lancé un nouveau système d'information relatif à la jeunesse, l'Uruguay a créé un site Web dédié aux données relatives à la jeunesse, depuis lequel les résultats du troisième questionnaire national sur la jeunesse peuvent être téléchargés en accès libre.

70. Ces informations récemment générées ou disponibles depuis peu ont été complétées par une analyse des données et une étude sur la situation générale des jeunes (en Allemagne, au Malawi et au Soudan) ou sur des thèmes spécifiques, tels que les jeunes autochtones (en Australie et aux Philippines), les jeunes réfugiés (au Canada), la santé mentale des jeunes femmes (aux Pays-Bas), l'exploitation sexuelle des jeunes (en Suisse) et le travail domestique sous l'angle de la problématique hommes-femmes et des différences entre les générations (en Uruguay). Le Mexique et l'Uruguay ont créé des services consacrés aux études sur la jeunesse au sein de leurs entités publiques relatives à la jeunesse.

71. La participation de jeunes aux activités de suivi et de recherche éveille un intérêt croissant, notamment grâce aux jeunes autochtones qui participent à des études au Canada et aux jeunes chercheurs qui reçoivent des formations au Liban.

72. La création d'indices nationaux d'épanouissement de la jeunesse[35], soutenue par le travail entrepris par le Secrétariat du Commonwealth, a constitué une avancée importante dans le domaine des données relatives à la jeunesse. L'Inde est désormais en train de mettre sur pied des indices infranationaux d'épanouissement des jeunes. Récemment, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a élaboré son propre Indice d'épanouissement des jeunes, qui rassemble 10 États Membres.

73. Malgré les importants progrès effectués, d'autres efforts restent nécessaires pour obtenir de meilleures données ventilées au sujet des jeunes, en particulier des jeunes marginalisés, et pour mesurer la participation et l'engagement civique des jeunes.

IV. Intensification des efforts du système des Nations Unies

74. Les organismes des Nations Unies ont activement soutenu les États Membres et les jeunes dans la réalisation des objectifs relatifs à l'épanouissement des jeunes. En 2016, le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, qui regroupe plus de 50 entités des Nations Unies, a présenté son rapport

---

Pologne, en Serbie, en Suisse et en Uruguay.

[35] En Australie, au Brunéi Darussalam, au Cambodge, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, au Mexique et aux Philippines.

mondial[36] sur le travail des Nations Unies sur la jeunesse, mené à bien au travers du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. Le rapport présentait une vision mondiale, coordonnée et multisectorielle de départ au sujet de l'appui des Nations Unies aux politiques relatives à la jeunesse et au secteur de la jeunesse.

75. Dirigé par le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD, le rapport 2016 a été essentiel pour dresser le bilan des activités récentes et en cours des Nations Unies en lien avec la jeunesse. Il est également considéré comme un état de référence et un outil de sensibilisation utile pour encore améliorer la cohérence et la coordination au sujet de la jeunesse à tous les niveaux du système des Nations Unies. Ses constatations montrent, par exemple, que la majorité des équipes de pays des Nations Unies font de la jeunesse une priorité dans leurs programmes et que le système des Nations Unies a soutenu 101 pays dans l'élaboration de cadres, plans d'action et politiques destinés à l'emploi et à l'épanouissement des jeunes.

76. Les efforts de sensibilisation au sein des organismes et l'attention portée à la participation des jeunes ont également été renforcés par la nomination, en juin 2017, d'un nouvel Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse.

La jeunesse dans le Programme 2030

77. Le soutien apporté par les Nations Unies aux États Membres dans le cadre du suivi du rôle des jeunes dans les objectifs de développement durable s'est traduit de différentes manières. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec divers partenaires, a élaboré un dispositif de suivi des adolescents par pays ainsi qu'un cadre axé sur les résultats et a proposé un ensemble d'indicateurs étroitement liés aux objectifs afin de pouvoir décrire l'état des adolescents du monde entier. La CEPALC soutient le développement d'indicateurs relatifs à la jeunesse et d'une trousse d'information connexe pour les organisations de jeunes.

78. Les Nations Unies ont également apporté un soutien sans faille aux politiques relatives à la jeunesse fondées sur la connaissance des faits, en particulier au travers d'un important partenariat mondial interinstitutions sur le renforcement des capacités et les dialogues régionaux, dirigé par le Département des affaires économiques et sociales et le Secrétariat du Commonwealth. Des ateliers régionaux sur le renforcement des capacités organisés dans cinq régions et sur quatre continents ont ciblé plus de 75 États Membres ainsi que des centaines de participants issus de ministères de la jeunesse et d'organisations de jeunes. Entre autres activités, le grand groupe des enfants et des jeunes a facilité des procédures dont le but était de permettre à des groupes de jeunes locaux de participer à des plans de réduction des risques de catastrophe, notamment au travers de publications relatives aux politiques scientifiques rédigées par des jeunes et évaluées par leurs pairs.

Les jeunes touchés par des conflits armés, y compris la prévention des conflits, la protection, la consolidation de la paix et les processus d'après-conflit

79. Si le Programme d'action mondial aborde la situation des jeunes victimes de conflits armés, la résolution du Conseil de sécurité 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité a été la première résolution du Conseil entièrement consacrée au rôle essentiel et positif que jouent les jeunes femmes et les jeunes hommes dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Pour soutenir son application, plusieurs outils ont été élaborés, notamment une plateforme mondiale,

[36] Disponible à l'adresse suivante : www.unyouthswap.org/resources.

Youth4Peace.info, développée par le PNUD, qui a soutenu diverses initiatives de consolidation de la paix dans différents pays[37].

80. Des efforts ont été entrepris pour réaliser l'étude, demandée dans la résolution du Conseil de sécurité 2250 (2015), sur l'apport des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits, en particulier au travers de consultations régionales et nationales avec des agents de la consolidation de la paix[38].

81. Le Département des affaires politiques a encouragé la participation des jeunes aux processus électoraux en les mobilisant en tant qu'électeurs et candidats, mais également agents d'éducation des électeurs, membres du personnel en charge de l'enregistrement et scrutateurs.

Emploi des jeunes

82. L'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, lancée en février 2016 sous la direction de l'OIT, rassemble 22 organismes des Nations Unies et vise à élargir l'action menée au niveau des pays en matière d'emploi décent pour les jeunes dans le cadre d'interventions fondées sur la connaissance des faits, de mise en commun des connaissances et de partenariats multipartites, contribuant ainsi à la réalisation des cibles et objectifs de développement durable relatifs à l'emploi des jeunes. En septembre 2016, le Secrétaire général a nommé un Envoyé spécial sur l'emploi des jeunes pour faire avancer l'Initiative mondiale et soutenir la promotion de stratégies efficaces concernant l'emploi des jeunes. En outre, plusieurs programmes conjoints sur l'autonomisation et l'emploi des jeunes ont été élaborés (en Bosnie-Herzégovine, au Samoa et en Somalie). En Éthiopie, l'ONUDI a soutenu l'esprit d'entreprise des jeunes au sein d'industries stratégiques au potentiel de croissance et de création d'emplois élevé. Aux Philippines, l'UIT a soutenu des formations de programmation informatique afin d'augmenter les possibilités d'emploi pour les jeunes dans le secteur de la technologie.

83. La FAO soutient plus de 20 pays au travers d'activités destinées à promouvoir l'emploi agricole chez les jeunes, en particulier grâce à son « Approche Pays Intégrée » au Guatemala, en Ouganda et au Sénégal. En 2016, la FAO a lancé une base de données en ligne sur les politiques relatives à l'emploi et au travail décent dans les zones rurales[39].

84. L'OIM a offert des possibilités économiques aux groupes vulnérables que sont les jeunes migrants, les populations mobiles et les jeunes à risque[40].

Santé des jeunes

85. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a soutenu la mise en œuvre du cadre stratégique intégré pour la réduction des grossesses précoces de la Communauté des Caraïbes. De nombreuses initiatives ont été entreprises pour traiter le problème des grossesses précoces, notamment au Ghana, au Guyana et au Myanmar. Les interventions de prévention du VIH soutenues par l'UNICEF ont apporté de l'aide à plus d'un million d'adolescents et de jeunes en Côte d'Ivoire. En Ouganda, le FNUAP et l'UNICEF ont lancé deux programmes conjoints visant à

[37] Algérie, Angola, Burundi, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Malawi et Panama.
[38] En Asie, dans la région des États arabes, en Colombie, au Myanmar et au Sri Lanka.
[39] http://www.fao.org/rural-employment/policies/fr/
[40] En Bosnie-Herzégovine, en Colombie, au Djibouti, en Irak, au Kenya, en Mauritanie, au Niger, en Ouganda, au Panama, en Somalie et au Yémen.

accélérer les efforts destinés à mettre un terme aux mutilations génitales féminines et au mariage d'enfants.

V. Conclusions et recommandations

86. Si l'application du Programme 2030 est susceptible d'étendre la portée des politiques relatives à la jeunesse et de permettre l'obtention de davantage d'informations sur les jeunes, le Programme d'action mondial reste un cadre international utile pour informer les politiques en faveur de la jeunesse, car il inclut des thèmes essentiels à l'épanouissement des jeunes qui ne sont pas pleinement pris en considération dans les objectifs de développement durable. Compte tenu des communications reçues des États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations de jeunes de la société civile, il est recommandé que les États Membres :

a) **Développent et renforcent les politiques nationales en vigueur en faveur de l'épanouissement des jeunes en se fondant sur des données factuelles, et déploient des efforts intersectoriels cohérents, conformément au Programme d'action mondial pour la jeunesse et au Programme de développement durable à l'horizon 2030;**

b) **Établissent des priorités et engagent de ressources adéquates pour appliquer les politiques relatives à la jeunesse, notamment la participation des jeunes aux étapes de développement, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation;**

c) **Intègrent les perspectives de la jeunesse, en particulier des groupes de jeunes marginalisés, dans toutes les politiques et tous les programmes à tous les niveaux, quel que soit l'organisme gouvernemental , afin de garantir l'efficacité de l'application du Programme d'action mondial et de ne laisser aucun jeune de côté;**

d) **Renforcent les moyens dont les bureaux nationaux de statistique disposent pour concevoir, recueillir et analyser des données ventilées par âge, de façon à contribuer efficacement au suivi, à la présentation de rapports et à l'obligation de rendre compte aux fins de la prise en compte de la problématique de la jeunesse dans la mise en œuvre du Programme 2030.**

Annexe

Indicateurs pertinents pour l'épanouissement et le bien-être des jeunes dans le cadre mondial d'indicateurs pour les objectifs de développement durable

Objectif 1 (Pas de pauvreté)

1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables

Objectif 2 (Élimination de la faim)

2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

Objectif 3 (Bonne santé et bien-être)

3.1.1 Taux de mortalité maternelle

3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

3.4.2 Taux de mortalité par suicide

3.5.1 Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie

3.5.2 Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

3.6.1 Taux de mortalité lié aux accidents de la route

3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)

3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant

3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)

3.9.3 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel

3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)

3.b.1 Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national

Objectif 4 (Éducation de qualité)

4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation; b) les programmes d'enseignement; c) la formation des enseignants; et d) l'évaluation des étudiants

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; et g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]

4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné

Objectif 5 (Égalité des sexes)

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Objectif 6 (Eau potable et assainissement)

6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7 (Énergie abordable et propre)

7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité

7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

Objectif 8 (Travail décent et croissance économique)

8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap

8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration

8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

8.b.1 Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie

Objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure)

9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année

9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants

9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie

Objectif 10 (Réduction des inégalités)

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées

Objectif 11 (Villes et communautés durables)

11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap

11.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

Objectif 12 (Consommation et production responsables)

12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation; b) les programmes d'enseignement; c) la formation des enseignants; et d) l'évaluation des étudiants

Objectif 13 (Lutte contre les changements climatiques)

13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide

13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités

Objectif 16 (Paix, justice et institutions efficaces)

16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause

16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents

16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale

16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale

16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents

16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris

16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

Objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)

17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet

17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle